MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie 50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 17 OCTOBRE 2019

Le dix sept octobre deux mil dix-neuf à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

<u>Étaient Présents</u>: M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Eric RULIER, M. Yann LANCELOT, Marie-Hélène LANGLET, M. Christophe POLIDOR.

<u>Etaient absents excusés :</u> M. Grégory NEEL, Mme Virginie LE POITTEVIN (pouvoir à Mme Arlette VIDEGRAIN), M. Laurent LE MARQUIS (pouvoir à M. Guy AMIOT).

Etaient absents non excusés : M. Christian EUGENIE

Secrétaire de séance : Mme Chantal HUBERT

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Régularisation des dépenses et recettes hors personnel concernant le SIVOS, mandatées par la commune
- Décision modificative : révision de crédit
- Remise en état de la hotte de la salle polyvalente
- Convention maintenance et assistance informatique
- Convention association 40 En Chats

Accord unanime de l'assemblée

Le quorum n'étant pas atteint, la séance n'a débuté qu'à 18h50.

Les comptes-rendus des séances du 12 juin 2019, 4 juillet 2019 et 17 septembre 2019 sont approuvés à l'unanimité.

<u>SIVOS</u>

PERSONNEL

L'arrêt de travail de l'ATSEM titulaire est prolongé jusqu'au 31 décembre 2019. Son poste est pourvu à mi-temps par le deuxième ATSEM et pour l'autre mi-temps par une jeune en CDD.

MAIRIE

171019-67 ANNULE ET REMPLACE 091117-98

Contrat de maintenance informatique RSIP

Du fait de la création du SIVOS, il y a lieu de dissocier la facturation de la maintenance informatique de la mairie et des écoles. Pour ce faire, une nouvelle convention est proposée au Conseil Municipal.

Elle comprend les prestations suivantes :

- Une permanence téléphonique afin de porter assistance aux utilisateurs
- Des opérations de surveillance du réseau et de maintenance logicielle du serveur afin d'en maintenir les performances
- Des opérations mensuelles de maintenance préventive
- Une intervention sur le site du client au plus tard 4 heures ouvrables après l'appel de celui-ci dans le cas où il a été décidé avec le client d'une intervention nécessaire au dépannage.

Le forfait mensuel s'élève à 80 € HT pour la Mairie. Il pourra être réévalué en fonction du compte rendu des interventions réalisées. La présente proposition sera reconduite tacitement.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette convention. Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6156.

Voix pour: 9 Voix contre: 0 Abstentions: 0

BUDGET

171019-68

Régularisation des dépenses et des recettes hors personnel concernant le SIVOS et mandatées sur le budget de la commune.

Le Conseil Municipal après délibération autorise Monsieur le Maire à facturer au SIVOS les frais avancés par la commune entre le 1er mai et le 1er septembre 2019. Ces frais font l'objet de l'état détaillé ci-dessous :

Compte	Libellé	Montant en €		
DEPENSES				
60611	Eau	982,75		
60612	Electricité	2 174,18		
60623	Alimentation	1 403,19		
6067	Fournitures scolaires	754,52		
6156	Maintenance informatique	396,00 136,00		
6247	Transports			
627	Frais cartes bancaires	27,35		
	Sous-total Dépenses	5 873,99		
RECETTES				
7067	Redevances périscolaires	3 575,10		
	Sous-total Recettes	3 575,10		
TOTAL A REGULARISER (Dépenses-				
Recettes) 2 298,89				

Commune de HARDINVAST

Voix pour: 9 Voix contre: 0 Abstentions: 0

171019-69

Décision Modificative : révision de crédit

Afin d'intégrer au budget communal les ressources exceptionnelles émanant du SIVOS (remboursement de dépenses diverses et de dépenses salariales supportées par la commune en lieu et place du SIVOS),

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Fonctionnement		Dépenses	
	60612	Energie Electricité	+ 2300€
	6411	Personnel titulaire	+ 65 000€
		Recettes	
	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	+ 65 000€
	70878	Remboursement de frais	+ 2300€

Voix pour: 9 Voix contre: 0 Abstentions: 0

SALLE POLYVALENTE

Réparation de la hotte

La hotte de la salle polyvalente est en panne. Un devis pour sa remise en état a été demandé ; il s'élève à 1419.98€ HT, soit 1703.98€ TTC.

Vu le montant de cette intervention, il est décidé que les agents communaux procèderont eux-même à la réparation. Les pièces à remplacer seront commandées sur internet.

Modification du règlement

La modification du règlement sera proposée lors d'une prochaine séance.

19H10 ENTREE EN SALLE DE M. POLIDOR

Commune de HARDINVAST

171019-70

Passage en investissement Facture CAC: poste d'un compteur eau potable à l'ancienne Mairie

Une facture de la Communauté d'Agglomération le Cotentin (CAC) relative à la pose d'un compteur d'eau potable à l'ancienne Mairie est présentée à l'assemblée. Monsieur le Maire propose d'imputer cette dépense d'un montant HT de 65.00€, soit 78.00€ TTC, en section d'investissement.

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €, Considérant qu'il s'agit d'un bien durable, Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour: 10 Voix contre: 0 Abstentions: 0

EGLISE-CIMETIERE

Modification du règlement

La modification du règlement sera proposée lors d'une prochaine séance.

STADES

171019-71

Offre de prix MANCHE LABEO

Annule et remplace Offre de prix n°2015-742 (délibération 130815-91)

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité :

- L'offre de prix M.2019.742 (annulant et remplaçant l'offre de prix n°2015-742) présentée par Manche Labéo. Elle porte sur la recherche, le dénombrement et la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire (douches du stade), pour un montant TTC de 266.40 €. La prestation d'audit (vérification) du carnet sanitaire légionnelle par réseau d'ECS est proposée en option et facturée en sus pour un montant TTC de 60€. Le contre-prélèvement est également optionnel.

Et, autorise Monsieur le Maire à signer cette offre sans l'option d'audit et à procéder à son paiement. Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 611 du BP 2019

Voix pour : 10 Voix contre : 0 Abstentions : 0

ACCESSIBILITE

Le remplacement d'un lavabo par un matériel répondant aux normes d'accessibilité dans les sanitaires de l'école primaire sera effectué pendant les vacances de la Toussaint, par les agents communaux.

SUBVENTIONS

171019-72

Subvention rentrée scolaire au Collège Les Provinces

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer au Collège Les Provinces, une subvention de 12€ par élève hardinvastais scolarisé dans cet établissement. Cette subvention, est destinée à participer aux frais de rentrée scolaire. Elle est accordée pour l'année scolaire 2019-2020 et sera versée à réception de la liste des élèves concernés (24 cette année).

Voix pour: 10 Voix contre: 0 Abstentions: 0

QUESTIONS DIVERSES

Association 40 En Chats

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention proposée par l'association 40 En Chats afin de limiter la prolifération des chats « libres » à la Chevallerie.

Cette association de protection des animaux, procède notamment à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune pour ensuite les relâcher dans ces mêmes lieux. Elle peut également leur apporter aide, soin et nourriture en veillant à la propreté des lieux, ou de missionner un bénévole pour cette tâche.

Il n'est pas donné suite à cette proposition car la situation n'est pas encore préoccupante.

Remerciements

L'association pour le développement des soins palliatifs en Normandie-Cotentin remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention accordée au titre de l'année 2019.

Séance levée à 20H20